

Les élus délèguent les activités périscolaires

Dès le 2 septembre, le périscolaire et l'application des nouveaux rythmes scolaires seront assurés par l'association PEP 57. Les animateurs municipaux ont saisi la CGT qui a rencontré la nouvelle équipe municipale.

À la rentrée scolaire, le périscolaire et l'application des nouveaux rythmes scolaires à Amanvillers seront assurés par l'association PEP 57 (Pupilles de l'enseignement public de la Moselle). Depuis 2007, les activités du périscolaire étaient gérées par un service périscolaire et animées par cinq agents municipaux, la plupart à temps partiel. « Comme de nombreuses communes, nous avons décidé de déléguer cette activité aux PEP 57. C'est un choix d'élus avec la concertation des parents. Il y a la réforme des rythmes scolaires avec un projet à mettre en place », explique Frédérique Lagin, maire d'Amanvillers.

Lundi, le nouveau maire d'Amanvillers a été destinataire d'une lettre ouverte signée de l'équipe municipale du périscolaire, soutenue par l'Union locale de la CGT de Metz et environs. Les syndicats et les animateurs y dénoncent l'absence de « concertation », leurs craintes concernant leur statut, ainsi que « l'augmentation des tarifs » dans le budget des ménages. « La nouvelle municipalité ne serait pas satisfaite de nos services. Une étude menée par les PEP 57 aurait soi-disant été faite mais nous n'y avons pas eu accès », déclare Virginie Ferrazza, une des ani-

matrices. La municipalité met aussi en avant une baisse de fréquentation, mais elle oublie de rappeler qu'une classe a fermé il y a quatre ou cinq ans... »

Sollicités par les agents contractuels, deux représentants de la CGT ont rencontré lundi soir la nouvelle équipe municipale. « On a bien senti que les élus veulent se débarrasser de personnel », résume Hugues Miller, responsable départemental pour la fonction publique territoriale. Nous ne contestons pas ce choix municipal, seulement les conditions de traitement du personnel. Notre revendication est de mettre toutes ces personnes à la disposition des PEP 57 avec maintien des salaires et de l'ancienneté et de ne pas mettre fin à des contrats. » Une partie des effectifs devrait effectivement être embauchée par les PEP 57. Les agents devraient rencontrer aujourd'hui l'association mosellane « pour savoir qui sera recruté », confirme Frédérique Lagin.

Quant aux nouveaux tarifs du périscolaire, le maire d'Amanvillers considère que « les chiffres, on les interprète comme on veut. Ce n'est pas plus cher, il faut juste comparer la prestation avec le prix ».

C. R.



La nouvelle municipalité a fait le choix de sous-traiter les activités périscolaires à l'association PEP 57, et non plus à ses agents contractuels. Photo Archive EL

Article Républicain Lorrain
"édition Vallée de l'Orne"
du 28/08/2014